



## Communiqué de presse

19 décembre 2014

**SIX Exchange Regulation**  
SIX Swiss Exchange SA  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### Décotation Compagnie d'Assurances Nationale Suisse SA, Bâle

Le 20 novembre 2014, Compagnie d'Assurances Nationale Suisse SA, Bâle (Numéro de valeur 10'069'964, ISIN CH0100699641) a demandé la décotation de toutes les actions nominatives avec une valeur nominale de CHF 0.40 par action. SIX Exchange Regulation a agréé cette requête le 18 décembre 2014. La décotation aura lieu à une date qui est encore à déterminer. La date exacte de la décotation sera annoncée cinq jours avant le premier jour de négoce par une information officielle.

SIX Exchange Regulation publie sa décision motivée concernant la décotation sous le liens suivant :  
[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/notices/equity\\_securities/equities/delisting\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/notices/equity_securities/equities/delisting_fr.html)

La directive applicable est disponible sous:  
[http://www.six-exchange-regulation.com/admission\\_manual/06\\_12-DD/fr/index.html](http://www.six-exchange-regulation.com/admission_manual/06_12-DD/fr/index.html)

Pour de plus amples informations, Stephan Meier, Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 3290  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

#### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)



**SIX**

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 140 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'700 collaborateurs et une présence dans 24 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2013 plus de 1,58 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 210,2 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)